



**CENTRES D'APPELS**

# Au bout du fil !

La liberté syndicale ne s'use que quand on ne s'en sert pas

AVRIL 2014 – BULLETIN N° 27

## PAUSE SUR LES TEMPS DE PAUSE !

Après avoir mis sous surveillance les temps de pause, en « *fliquant* » tous dépassements; Après avoir organisé ceux-ci en fonction de la production et non plus des besoins tant physiques que psychologiques des salariés-e-s; voici que certaines entreprises du secteur, trouvant sûrement que ces 20 minutes de pause journalière coûtent trop chers.

Comme par exemple SITEL qui a décidé l'année dernière de ne plus rémunérer celui-ci sur la base du taux horaire, mais sur celle d'un forfait de 1€ par jour d'activité dans la limite de 20€/mois.

Ou de LASER CONTACT qui a réduit le temps de pause payé à 10 mn/jour au lieu des 20 applicables jusqu'ici.

Ou bien encore comme plusieurs sites ARVATO qui ne paient carrément pas les temps de pause.

Quelle belle démonstration d'entreprises socialement responsables que voilà ! Et oui, elles ont, toutes les trois, obtenu le « *Label de Responsabilité Sociale* » ! Étonnant, non ?!

Elles oublient que ce temps de pause n'est nullement un luxe offert gracieusement aux salariés-e-s, mais bien une obligation de santé publique liée à leur activité intensive sur écran qui a une incidence reconnue sur l'augmentation de l'obésité, des pro-



blèmes cardiovasculaires, ophtalmiques, de céphalées, etc. Sans parler de la tension psychologique importante liée à la gestion des appels qui mobilise le cortex cérébral de façon intensive.

Mais c'est sûrement parce que « *l'oisiveté est mère de tous les vices* », que ces patrons dits « *sociaux* » limitent les périodes d'inactivité. Pour leur plus grand profit dans tous les sens du terme.

Pour la **CGT**, la santé n'est pas négociable. Voilà pourquoi, nous réclamons que le temps de pause, compensation de la pénibilité de l'activité, soit de :

- 10 mn/h travaillée,
- Rémunéré sur la base du taux horaire,
- Et comptabilisé comme du temps de travail effectif.

**Alors pour défendre votre droit à la préservation de votre santé,**

**Rejoignez la CGT !**

### Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Nom entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Secteur d'activité : \_\_\_\_\_

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

- |                                  |                                     |  |
|----------------------------------|-------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Employé | <input type="checkbox"/> Technicien | <input type="checkbox"/> Agent de maîtrise |
| <input type="checkbox"/> Cadre   | <input type="checkbox"/> Ingénieur  |  |

**A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.**